



## Compte rendu du conseil municipal du 17 février 2009

**Présents :** ADELL JM - BARDOU G - BEDOS D - CAZENAVE M - ESTEBAN P - GOUTY M - GUILHAUMON JM - JAFFUEL C - MARTIN R - MARZA I - PIOCH JL - REVEL Michel

**Procurations :**

BONVALET Danièle procuration à BEDOS Dominique

MARTIN Stéphane procuration à BARDOU Guy

**Absente :**

BERRETE Sarah

Monsieur le Maire soumet au vote le compte-rendu du 5 décembre 2008. Le conseil municipal adopte ce compte-rendu à l'unanimité.

### **I – CONTRAT ANIMATION REPAS DU 3<sup>ème</sup> AGE**

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que le repas offert par la commune aux personnes du 3<sup>ème</sup> âge aura lieu le 28 février 2009. Il propose de signer un contrat avec Monsieur MONFORT Gérard pour assurer l'animation de ce repas. Le coût de la prestation s'élève à 500 €, charges comprises. Le conseil municipal adopte à l'unanimité cette proposition.

### **II – TARIFS COURSE « COURIR A NEFFIES »**

Monsieur le Maire propose au conseil les tarifs suivants pour la course pédestre du 12 avril 2009 : Repas : 15 €, Engagements : Course pour tous : 6 €, Courir à Neffies : 9 €. Le conseil municipal adopte à l'unanimité ces tarifs

### **III – DEMANDE DE SUBVENTION DUP**

Le conseil général ne pouvant assurer la maîtrise d'œuvre de la DUP (déclaration d'utilité publique), un maître d'œuvre le bureau d'études ENTECH a été choisi. Monsieur le Maire dit au conseil qu'une subvention forfaitaire de 7 000 € peut être demandée au conseil général.

Monsieur Bardou précise que cette aide sera accordée, lorsque la DUP sera terminée. Le dossier d'autorisation au titre du code de l'environnement est en cours. Quelques modifications ont été demandées à Entech, avant envoi à la DASS pour validation. Le conseil municipal à l'unanimité adopte cette demande de subvention.

### **IV – DEMANDE DE SUBVENTION POUR LE MOULIN DE JULIAN**

Monsieur le Maire présente au conseil municipal le projet de restauration du moulin de Julien : restauration intérieure du moulin, consolidation de la pansière, aménagement et mise en sécurité du site.

Le montant des travaux s'élève à 250 839 € HT. Il propose de demander des subventions aux différents organismes financeurs :

Conseil Général : 90 335.00 € HT – Conseil Régional : 90 336.00 € HT – Europe : 20 000 € HT soit un taux de subvention de 80 %. Le conseil municipal adopte à l'unanimité cette proposition.

Monsieur le Maire précise au conseil qu'une réunion préparatoire avec l'architecte chargé du projet du centre du village et celui du moulin, ainsi qu'un représentant du pays Hauts Languedoc et Vignobles aura lieu le 4 mars 2009, avant la réunion avec les financeurs courant mars.

### **V – PLAN COMMUNAL DE SAUVEGARDE : MISSION D'ASSISTANCE**

Monsieur le Maire dit au conseil que les communes ont l'obligation de créer un plan communal de sauvegarde. Le plan communal de sauvegarde est un document synthétique permettant de gérer de manière opérationnelle une crise de type « risques majeurs » au sein d'une commune. Ce document constitue un plan d'alerte et de secours qui définit explicitement et exhaustivement les modalités de mise en œuvre, les moyens humains et matériels nécessaires à la protection des personnes et des biens.

Il dit que la DDE propose à la commune une assistance à maîtrise d'ouvrage non rémunérée pour l'accompagner dans le choix d'un bureau d'études et l'élaboration du dit plan. Le conseil municipal à l'unanimité adopte cette proposition.

### **VI – MAINTENANCE INFORMATIQUE**

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal qu'il convient de renouveler le contrat de maintenance avec la société MAGNUS domiciliée à LABEGE pour le suivi de progiciel et le système d'exploitation informatique de la commune pour un montant de 2 341 € par an. Le conseil municipal à l'unanimité adopte ce contrat de maintenance.

### **VII – CONTRAT AVH**

Monsieur le Maire propose au conseil municipal de renouveler le contrat de la commune avec AVH pour le nettoyage du village et l'entretien des espaces verts de la commune de NEFFIES pour l'année 2009. Ce contrat comprend le passage

hebdomadaire dans le cœur de ville pour 1/2 journée, le passage hebdomadaire sur les axes périphériques et le cimetière de 1/2 journée, pour le ramassage, le désherbage chimique et l'évacuation des déchets verts et le passage annuel à l'école pour ramassage des feuilles. Le montant de la prestation s'élève à 554 € HT, avec 51 interventions pour l'année. Le conseil municipal à l'unanimité adopte ce contrat.

#### **VIII – ETAT DES RESTES A REALISER COMMUNE ET SPEA**

Monsieur Bedos présente au conseil municipal l'état des restes à réaliser pour la commune et le SPEA. Ce sont les crédits non réalisés en 2008, reportés sur le budget 2009, afin de régler les factures d'investissement avant le vote du budget.

- COMMUNE : montant 64 000 € : programme restaurant scolaire (maîtrise d'œuvre) et centre du village.
- SPEA : montant 80 000 € : programme bassin d'eau potable et forage (maîtrise d'œuvre)

Le conseil municipal à l'unanimité adopte ces états.

#### **IX - PRIMES DES AGENTS COMMUNAUX**

Monsieur le Maire propose au conseil municipal d'augmenter la prime de technicité mensuelle de 60 € à 100 € pour la gestion de l'agence postale étant donné son activité croissante et son bon fonctionnement, et d'attribuer une prime de technicité et de responsabilité mensuelle de 100 € à la secrétaire de mairie remplaçante à compter du 1<sup>er</sup> mars 2009. Le conseil municipal à l'unanimité adopte ces primes.

#### **X – ALIGNEMENT CHEMIN COMMUNAL**

Monsieur le Maire dit au conseil que suite à l'élargissement du Chemin Pioch de Moussalou, un administré cède à la commune à titre gracieux une partie de son terrain. Un acte notarié sera effectué. Le conseil municipal à l'unanimité adopte cet élargissement.

#### **XI – QUESTION DIVERSE : Motion de défense des départements**

Monsieur le Maire propose au conseil municipal de voter une motion de défense proposée par le conseil général. En effet, le gouvernement souhaite supprimer le département ou le fusionner avec la Région. Il dit qu'une pétition a été mise en place pour la défense du département. Le conseil municipal à l'unanimité adopte cette motion.

#### **XII – INFORMATION : Nom de la commune en occitan**

Monsieur le Maire présente au conseil municipal le courrier de l'Institut d'Etudes Occitanes de l'Hérault qui propose des panneaux en occitan au-dessous de ceux des communes. Le coût est de 78 € à 115 € par panneau et une adhésion de 38 €. Le conseil municipal refuse l'établissement de ce panneau.

L'ordre du jour étant épuisé, le conseil municipal est clos à 20 h.